

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### DECLARATION ET PAIEMENT DES COTISATIONS FISCALES

(ARTICLE D8222-5 DU CODE DU TRAVAIL)

Je soussigné(e) Mme / M. :

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :

Immatriculée sous le numéro SIRET :

Titulaire du pouvoir d'engager la société aux fins de la présente attestation, statutairement ou par délégation, atteste sur l'honneur que :

*(cocher le cas concerné)*

#### CAS n°1 : mon entreprise a été créée il y a moins de 3 mois

L'entreprise a été immatriculée le ..... *(date de création de l'entreprise)* et le dépôt auprès de l'administration fiscale de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires a été effectué à la date de cette attestation.

Par conséquent, je m'engage donc à transmettre au client une attestation de régularité fiscale dès que possible (que je peux récupérer directement sur le site internet des Impôts : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), ou de la Sécurité Sociale des Indépendants : [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr), ou selon mon statut).

#### CAS n°2 : mon entreprise a été créée il y a plus de 3 mois

L'entreprise a été immatriculée le ..... *(date de création de l'entreprise)* et le dépôt auprès de l'administration fiscale de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires a été effectué à la date de cette attestation.

Par conséquent, je m'engage donc à transmettre au client une attestation de régularité fiscale dès que possible (que je peux récupérer directement sur le site internet des Impôts : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), ou de la Sécurité Sociale des Indépendants : [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr), ou selon mon statut).

**Conscient que la présente attestation n'est que provisoire, je m'engage par conséquent à tenir informé le Client régulièrement jusqu'à l'obtention du document officiel du Service des Impôts concerné.**

Je déclare également avoir pris connaissance de l'article 441-7 du code pénal (ci-dessous) :

« *Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :*

- *D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;*
- *De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;*
- *De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*

*Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsqu'une infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. »*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Signature en original + cachet de la société*